



Syndicat Unitaire et
Pluraliste du Personnel

Déclarations et positions de SUPPer au CCE du 25.09.2017 L'AVENTURE DE DMS COMMENCE ??

TSA, le 26/09/2017

SUPPer est adhérent à



www.supper.org

1. Volet économique et financier

Se prononcer sur les perspectives à 3 ans et établies en 2016 d'une société qui n'existera plus dans 3 mois ne nous semble pas pertinent. Néanmoins, exercice légal oblige, SUPPer a quelques commentaires ou points d'alerte à évoquer.

Tous les résultats sont bons, en prise de commande, en chiffre d'affaire, même très bons.

Avoir pour objectif d'améliorer encore ses résultats peut entraîner des surcharges avec des conditions de travail devenant vites insupportables.

Le fait est avéré que l'excellence de Thales n'est plus dans la seule qualité de ses produits mais est surtout dans la rentabilité à court terme de ses investissements, les actionnaires doivent être satisfaits mais pas de retombées pour les salariés ;

Le modèle économico-industriel centré sur le seul programme Rafale, même s'il est factuellement compréhensible, soulève des inquiétudes quant à l'avenir des autres activités : naval, ISR, espace, « petites affaires », etc. et demain TMI.

Le recours à de la sous-traitance structurelle encaissant les accroissements de charges avec une prévision d'effectifs quasi stable nous alerte également sur la pérennité de l'emploi, et sur le risque de délit de marchandage lorsque la direction en arrive presque à gérer les ressources des prestataires, en nombre et qualité, alors que cela devrait rester à la main des entreprises qui les emploient. Et ne parlons pas de l'intégration des prestataires au sein des équipes Agile.

Les analyses de l'expert ne nous ont en rien rassurés sur la capacité de l'entreprise à répondre au défi posé par les offsets des marchés export.

Au nom des intérêts de tous les salariés de TSA mais aussi TMI et TUS, les élus SUPPer ont voté CONTRE le volet économique et financier lors du CCE de TSA du 25 septembre 2017.

2. Projet de fusion de TUS et TMI dans TSA

SUPPer reconnaît que le message transmis par la direction du Groupe a parfaitement été transmis à tous les niveaux tel la voix de son maître : *« cela ne change rien, cela ne coûte rien, pas d'économie, juste une simplification de la structure et une meilleure visibilité pour nos clients »*.

Malgré quelques difficultés à obtenir les informations, qu'on mettra au titre d'une mauvaise compréhension, le cabinet d'expertise SYNDEX a pointé certains défauts à ce discours : au niveau financier, les dividendes perçues grâce aux parts de sociétés du groupe détenues par TSA vont évoluer ; à ce sujet, la différence de traitement suivant ces sociétés est la preuve qu'il y a bien eu une étude d'optimisation fiscale, ce projet de fusion a bien un coût ; au niveau économique pour les salariés cette fusion aura un impact sur la participation ; au niveau stratégique, le refus du groupe à communiquer sur ce sujet est soit une volonté malsaine d'entrave en jouant sur les mots entre la stratégie et le document SBP qui forcément n'existe pas puisque la société fusionnée n'existe pas encore, soit un réel manque de vision sur l'avenir des sociétés après fusion ce qui interroge sur la gouvernance du groupe.

Aux points d'alerte soulevés par SYNDEX, SUPPer y ajoute avec modestie quelques points d'interrogation : si réellement cela ne coûte rien, que cela ne change rien et qu'il ne s'agit que de simplifier la structure juridique, alors pourquoi avoir joué petit bras ? Pourquoi ne pas fusionner toutes les entités de Thales France ? Cela était le cas à une époque dans Thomson CSF !

Sur la question fondamentale qui concerne tous les salariés, à savoir leur statut dans la prochaine entité DMS, la discussion est reportée à des dates ultérieures.

Les élus sont consultés sur un projet dont ils ne voient que la coquille, rien sur l'essentiel du contenu : perspective d'emplois, harmonisation des salaires, temps de travail, organisation du travail, dotations aux œuvres sociales, constitution des Instances Représentatives du Personnel.

La direction n'indique pas ses intentions sur ces sujets.

Il est à craindre qu'elle veuille tirer vers le bas ce qui lui paraît trop libéral et ce qui lui coûte.

Les salariés des entités absorbées peuvent penser y être gagnant dans un premier temps. Mais une telle méthode augure des lendemains de restrictions des droits sociaux.

D'autre part les offsets dus au titre des marchés export, dont principalement ceux pour l'Inde, risquent fortement d'impacter TMI ne serait-ce qu'en interdisant sa croissance au bénéfice d'activités en Inde.

La solidarité doit se décliner dans toutes les entités du futur DMS, la volonté de SUPPer est d'obtenir une harmonisation sur le plus haut, sur les statuts les plus bénéfiques aux salariés, en tenant compte des acquis et pratiques de chacun, assurant le maintien et le développement de l'emploi conformément à la mission de chaque site.

Les risques pour TSA proprement dit :

- Politique salariale au rabais
- Alignement des nouveaux embauchés sur un statut de DMS moins favorable
- Réduction des promotions
- Mise en cause de la semaine de 4,5 jours
- Remise en cause du budget de 2,7% de la masse salariale pour la dotation des CE

Au nom des intérêts de tous les salariés de TSA, mais aussi pour tous ceux de la future DMS, les élus SUPPer ont voté CONTRE ce projet de fusion lors du CCE de TSA du 25 septembre 2017.